

Convention de Stockholm du 22 mai 2001 sur les polluants organiques persistants (Convention POP)

RS 0.814.03; RO 2004 2797

Champ d'application le 21 avril 2010, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Belize	25 janvier	2010	25 avril	2010
Bosnie et Herzégovine	30 mars	2010	28 juin	2010
Indonésie	28 septembre	2009	27 décembre	2009
Pays-Bas* a	28 janvier	2002	17 mai	2004
Serbie*	31 juillet	2009	29 octobre	2009
Tonga	23 octobre	2009	21 janvier	2010
Turquie	14 octobre	2009	12 janvier	2010

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

a Pour le Royaume en Europe.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2004 2837 4353, 2005 4443, 2006 849, 2007 597 5089 et 2009 3725.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.dfae.admin.ch/traites>).

